

Réunion publique départementale dans le 18^{ème} arrondissement de Paris (75) COMPTE-RENDU

Lieu et date	Halle Pajol, Auditorium de l'Auberge de Jeunesse (75018), le 13 décembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Stéphane Lecler, Directeur de l'urbanisme à la Ville de Paris Régis GUYOT, Garant de la CNDP Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Irène Rossetti, Res publica Clara Malyon, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS



Participants à la réunion :
15 personnes



Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement
majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale à Paris s'est déroulée mardi 13 décembre, de 19h à 21h, dans la Halle Pajol dans le 18^{ème} arrondissement. Une quinzaine de participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estimaient majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Stéphane Lecler**, directeur de l'urbanisme à la Ville de Paris, accueille les participants de la part d'**Emmanuel Grégoire**, premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques. Il remercie les participants pour leur présence et souligne que la Ville de Paris soutient la révision du Schéma Directeur et les objectifs que la Région se donne en matière environnementale. Ces mêmes objectifs accompagnent la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris, en concertation depuis deux ans et qui sera approuvé en 2023 : les enjeux bioclimatiques concernent le territoire le plus dense de la région, qui a besoin de plus de nature, tout en continuant à pouvoir accueillir les Parisiens et en préservant l'attractivité commerciale de ce territoire.

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), remercie la communauté d'agglomération pour l'accueil et les participants pour leur présence. Il explique l'objectif de la réunion : écouter les réflexions, projets et visions des participants pour nourrir l'élaboration du SDRIF-E. Il ne s'agit donc pas de présenter un projet de schéma mais bien de se s'inspirer des contributions citoyennes.

Jean-Philippe Dugoin-Clément rappelle la double motivation de cette révision :

- L'obligation posée par la loi Climat et Résilience de 2021 de mise en conformité du SDRIF avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;
- La volonté de la Présidente de la Région pour une planification globale qui intègre les nouvelles exigences environnementales et qui permette de rééquilibrer le territoire.

Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, d'environnement et de mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- **ZAN** (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- **ZEN** (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- **Zéro déchet**, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Île-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous.

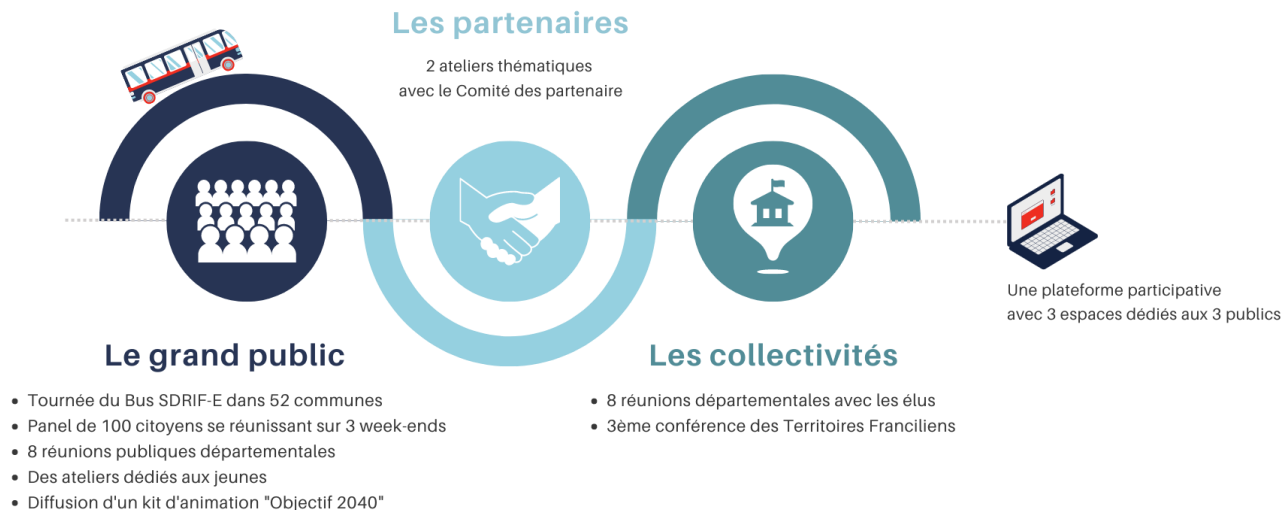


Figure 1 : Modalités de la concertation au titre du code de l'environnement sur l'élaboration du SDRIF-e

Pour encadrer ces trois mois de concertation, la Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé deux garants dont Régis Guyot présent ce soir.

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Régis Guyot présente ensuite la CNDP et le rôle du garant. La CNDP, créée en 1995 avec la loi Barnier, est une autorité administrative indépendante. Elle organise de façon obligatoire ou facultative des débats publics et des concertations publiques préalables. Il s'agit pour le SDRIF-E d'une concertation volontaire pour laquelle la CNDP a désigné deux garants. Ces derniers aident la Région à concevoir les modalités d'information et de concertation du public. Ils s'assurent notamment que le dossier de concertation soit clair, loyal et compréhensible, et veillent à ce qu'une gamme suffisante de modalités de concertation permette à tout un chacun de prendre part à la démarche. Ainsi, la Région a organisé des rencontres de proximité, des ateliers lycéens, des réunions publiques et un kit de concertation pour permettre à une diversité de publics de s'exprimer.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront dans le mois qui suit un bilan de la démarche qui intégrera des données quantitatives et qualitatives, décrira les méthodes de concertation et partagera des suggestions au maître d'ouvrage. L'exécutif régional aura ensuite deux mois pour répondre aux observations des garants.

Pour conclure les introductions, **Valérie Belrose**, déléguée au SDRIF-E, a présenté les principaux défis de l'Île-de-France et de Paris, illustrés dans le diaporama de la réunion.

PARTIE 2 : SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les participants, répartis en sous-groupes, ont priorisé les 7 principaux défis de l'Île-de-France et identifié des pistes d'actions pour répondre aux 3 défis les plus importants pour le groupe. Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les 3 défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

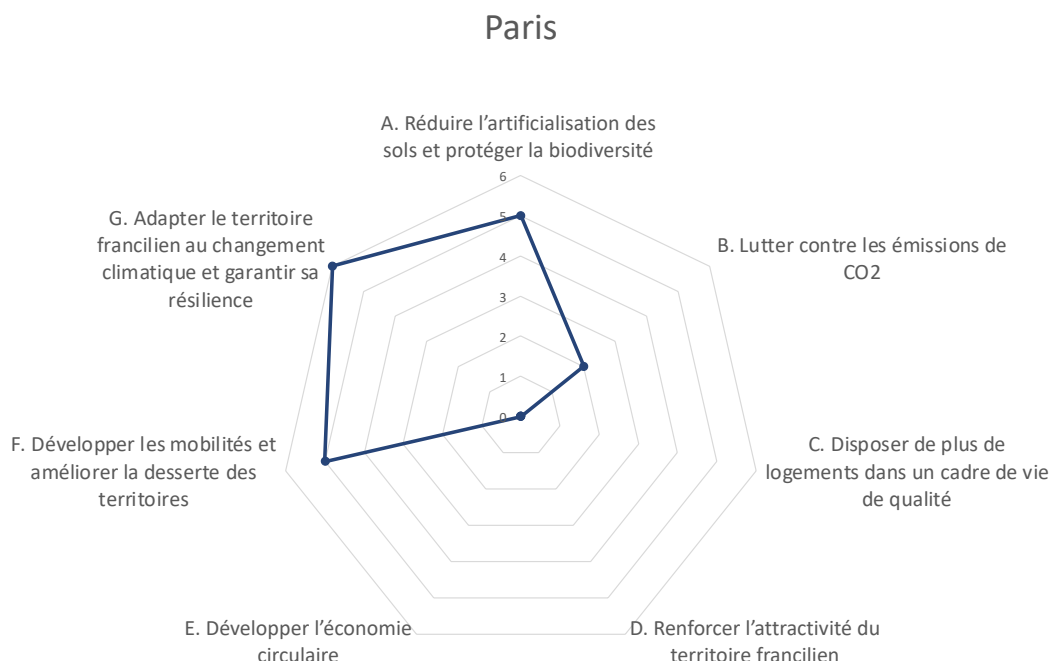


Figure 2 : résultat des priorisations des participants

Les participants répartis en groupes ont priorisé les 7 défis de l'Île-de-France. La pondération des priorisations a indiqué les 3 défis majeurs suivants (voir Figure 2) :

1. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience (G)
2. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires (F)
3. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (A)

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Les participants soulignent que le solde démographique positif (+50 000 habitants par an) de l'Île-de-France contribue à la **densification de la première couronne** et à l'**intensification de la desserte en transports en commun**. Ces deux aspects sont nécessaires, mais ils ne doivent pas se faire au détriment des espaces naturels ou en contribuant à l'étalement urbain.

La **présence d'arbres et de forêts** est à encourager : certains s'interrogent sur la possibilité de créer « un nouveau bois de Boulogne dans Paris ».

Pour certains, l'**objectif ZAN à horizon 2050** n'est pas assez ambitieux. Ils proposent de viser la ZAB (zéro artificialisation brute), en suivant l'exemple d'autres nations comme les Pays Bas. L'objectif de zéro artificialisation nette vise l'équilibre entre des surfaces qui sont construites et d'autres qui sont libérées, mais des règles plus sévères pourraient empêcher de construire en dehors des friches ou des zones déjà artificialisées.

Des participants souhaitent que le SDRIF-E propose un **recensement des friches en indiquant des affectations potentielles**. Ces affectations pourraient être reprises par les communes et les maîtrises d'ouvrage lors de la définition des nouvelles affectations.

Une participante souligne l'importance de faire des audits environnementaux lors de la transformation de friches : elles représentent souvent un **réservoir de biodiversité**, en raison des années d'abandon de l'activité humaine, et en même temps leurs sols sont souvent pollués.

Des participants s'interrogent sur la **définition du terme « artificialisation »**. Ils se demandent si l'activité agricole en fait partie, comme il s'agit d'une activité humaine qui se fait sur un sol qui n'est pas laissé à la nature. Il est proposé d'employer le terme « dégradation des sols », qui permettrait d'inclure aussi les activités agricoles intensives.

B. Lutter contre les émissions de CO2

Pour réduire les émissions de CO2 produites par les déplacements, il est proposé de renforcer massivement le **télétravail** et de le rendre accessible au plus grand nombre pour les emplois permettant d'en faire. Une **réorganisation des entreprises** (notamment les grands employeurs) pourrait se faire pour étaler les horaires de travail sur des plages différentes, afin d'éviter les heures de pointe, comme le CHU a fait à Nantes.

D'autres idées sont exprimées concernant ce défi :

- **Rénover massivement les logements**, pour éviter les passoires thermiques et en utilisant des isolants plus écologiques
- **Renforcer la taxe pollueur-payeur**, « pas assez forte »
- **Développer l'économie circulaire** (défi E) à travers le recyclage.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Les participants n'ont pas exprimé des pistes d'action concernant le défi C.

D. Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Les participants n'ont pas exprimé des pistes d'action concernant le défi D.

E. Développer l'économie circulaire

Les participants n'ont pas exprimé des pistes d'action concernant le défi E.

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Les participants ont proposé différentes actions pour développer les mobilités :

- La **gratuité des transports en commun**, qui ne fait pas consensus parmi les présents
- Une meilleure **répartition des emplois sur le territoire** pour désaturer les transports en commun

- Un investissement plus important dans les **infrastructures actuelles**, notamment en termes de fréquence. Certaines lignes, dont les RER A et B, sont très saturées.
- Le **développement de lignes entre banlieues**, pour décharger les lignes principales qui passent par Paris
- Développer davantage le **fret ferroviaire et fluvial**.

Des participants indiquent que les nouvelles infrastructures de transport en grande couronne devraient **prendre en compte davantage les circulations agricoles**, qui sont parfois empêchées par le passage des lignes. Dans ce sens, la ligne 18 sur le plateau de Saclay est mentionnée : elle est réalisée en hauteur pour garantir la continuité des espaces agricoles, mais dans d'autres secteurs les continuités ne sont pas assurées. La ligne de tramway T3 est aussi citée car elle traverse des espaces agricoles et empêche la circulation des engins.

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Plusieurs participants soulignent la nature englobante de ce défi dont découlent tous les autres défis. L'adaptation du territoire au changement climatique est exprimée en lien avec les idées suivantes :

- Encourager l'**autonomie alimentaire et agricole** de la région
- Favoriser l'installation de **panneaux solaires en toiture dans Paris**, aujourd'hui limitée et règlementée par la protection des architectes des Bâtiments de France (ABF) pour des raisons de proximité ou de covisibilité avec des monuments. Un participant indique qu'aujourd'hui il existe des techniques qui favorisent l'installation de panneaux solaires cachés, mais les surfaces en toiture ne sont pas toujours adaptées à les accueillir.
- Développer la **solution de géothermie** sur le territoire parisien et francilien
- **Végétaliser** au maximum les **façades et les toits**
- Encourager la **peinture blanche** avec des solutions écoresponsables pour réduire les îlots de chaleur.

Pour certains participants, ce défi est antinomique au D, qui concerne l'attractivité de la région : pour cela, ils se demandent si la croissance de la population francilienne ne pourrait être limitée.

Un défi supplémentaire identifié

Un groupe a identifié un défi supplémentaire concernant le **reboisement** : il est indispensable de développer le végétal et de planter des arbres dans les espaces publics, « dès qu'on en a la possibilité, sans se poser de questions » pour rafraîchir la ville, notamment sur les grands axes.

Autres échanges

Des participants indiquent qu'une contradiction existe entre les défis A, B, E et G, qui visent à limiter l'artificialisation et les émissions, et les défis C, D et F, qui visent à intégrer des infrastructures et des logements. En particulier, une interrogation est exprimée sur la compatibilité entre la réalisation de plus de logement et la réduction de l'artificialisation des sols.

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, remercie les participants pour le temps consacré à cette réunion. Il rappelle que le territoire francilien est très vaste et est effectivement confronté à des injonctions contradictoires. La démographie en Ile-de-France est portée par le solde naturel, alors que la tendance migratoire est de quitter la région. Cela concerne notamment les populations les plus aisées, pour cela le renforcement de l'attractivité du territoire est nécessaire.

La densité et la mobilité sont intimement liées : l'une mène nécessairement à l'autre. Par exemple, la création d'une gare comporte le réaménagement de ses alentours.

Sur **la végétalisation et le boisement**, la Région contribue à la reforestation du territoire. Par exemple, elle soutient financièrement la replantation de la forêt de Pierrelaye, en Val d'Oise. Par ailleurs, le SDRIF-E pourra encourager la végétalisation de façades et de toitures, ainsi que l'installation des panneaux solaires sur les toits, mais ne pourra pas imposer ces solutions.

L'Institut Paris Région (IPR) a réalisé un **recensement des friches** pour un total de 4 600 ha, mais leur nombre et localisation évolue assez rapidement. Ce recensement montre que la plupart des friches sont agricoles, en raison des difficultés de reprise des terrains agricoles. La reprise de l'activité agricole est un enjeu pour lequel des accompagnements spécifiques doivent être développés.

D'autre part, la transformation des friches est extrêmement coûteuse. Avec l'explosion du marché du logement, le coût de transformation représente souvent un frein important à leur réutilisation.

La Région souhaite que le **territoire francilien soit plus polycentrique**, offrant une diversité d'activités. Pour favoriser l'équilibre entre habitat et emploi en Ile-de-France, il faut prendre en compte les caractéristiques des territoires et la concentration des emplois (aujourd'hui dans le 75, le 92, le 77 et une partie du 94), ainsi que réindustrialiser une partie du foncier.

Concernant **les mobilités**, leur coût (ou leur gratuité) représente un choix politique et non d'urbanisme. En termes de desserte du territoire, les 4 lignes du Grand Paris Express prévues sont transversales entre les banlieues, pour faciliter les déplacements sans passer par Paris. Par ailleurs, la construction de ces lignes montre qu'il est indispensable de prendre en compte les besoins locaux des acteurs des territoires qu'elles traversent, comme ceux des agriculteurs par exemple.

La Région soutient des solutions de **découplage des horaires de travail** ou de covoiturage, mais le SDRIF-E ne peut imposer ces changements d'habitudes des entreprises et des individus.

Le SDRIF-E reprend le **ZAN à 2050** parmi ses objectifs car il s'agit d'une obligation légale. Avant cette date, en 2030 les régions ont l'obligation de diviser par deux l'artificialisation des sols par rapport à la décennie passée, avec l'exception pour l'Ile-de-France en raison du fait qu'elle est très peu artificialisée au regard de sa population et de son activité économique.

Concernant les énergies renouvelables :

- La Région soutient fortement le développement de la **géothermie**. Cette source d'énergie peut être utilisée dès lors que la densité de bâtiments à chauffer est suffisante. Cela nécessite des investissements massifs à travers les subventions publiques. C'est une solution intéressante pour l'Ile-de-France.
- Les **panneaux solaires** sont une solution qui est soumise à des normes nationales spécifiques d'installation. Cela pose la question de l'adaptation de ces normes.

Pour répondre à l'interrogation sur la définition du terme « artificialisation », le Vice-président précise que les sols artificialisés n'ont pas la capacité d'absorber de l'eau. Par conséquent, les terres agricoles ne sont pas considérées « artificialisées ».

Stéphane Lecler, directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris, remercie les participants pour les échanges sur les défis identifiés par la Région.

A Paris, quelques **friches**, notamment ferroviaires restent à intégrer dans des projets urbains. La Ville de Paris vise aussi la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui préconise **10 m² d'espace vert par habitant** : actuellement, elle est à 8 m² par habitant.

Si la Ville de Paris dispose de l'un des meilleurs **réseaux de transport** au monde, les déplacements de banlieue à banlieue (Grand Paris Express et réseaux en rocades) sont indispensables pour le développement du Grand Paris. Par ailleurs, le réseau cyclable se développe significativement, mais une attention particulière est à porter sur les franchissements du périphérique en sécurité et sur le maillage en petite couronne. Le RER-vélo est aussi un projet important pour la Ville.

Enfin, Paris est une ville avec un grand patrimoine architectural qui doit s'adapter aussi au changement climatique. Le SDRIF-E pourra aider la Ville à identifier des solutions possibles, comme la couleur des toits et l'installation de panneaux solaires.